



DÉCLAREZ vos cotisations trimestrielles **sans utiliser de support papier**

VOUS NE POSSÉDEZ PAS DE LOGICIEL DE PAIE ?

Utilisez le service net-entreprises.fr, le site officiel des déclarations sociales.

- Inscrivez-vous sur le portail* afin de pouvoir effectuer l'ensemble de vos déclarations sociales de manière dématérialisée, ou complétez votre inscription* au profit de KLESIA (DUCS).
- Saisissez facilement les montants des cotisations dues et validez.
- Choisissez le téléversement pour payer vos cotisations.
Vous optimisez votre trésorerie et évitez les risques liés à l'envoi de chèques ou les oublis. Le prélèvement est effectué le dernier jour du mois de l'échéance.

* Au début de la seconde quinzaine du mois précédant l'échéance.
Ex. : à compter du 15 mars pour l'échéance du mois d'avril
(cotisations du 1^{er} trimestre).



- Le mode opératoire est disponible sur klesia.fr rubrique **Vos démarches et déclarations**
- Pour tout renseignement, consultez le site officiel www.net-entreprises.fr
- Un service d'assistance téléphonique est à votre disposition au **0 820 36 62 42** (0,12 € TTC/min)

DÉCLAREZ vos cotisations trimestrielles **sans utiliser de support papier**

VOUS POSSÉDEZ UN LOGICIEL DE PAIE ?

Déclarez vos cotisations au format DUCS-EDI

La DUCS-EDI permet de déclarer et de régler les cotisations trimestrielles au moyen d'un fichier directement généré par votre logiciel de paie.

Retrouvez toutes les informations pratiques nécessaires à sa mise en œuvre sur **klesia.fr** rubrique *Vos démarches et déclarations*.



Des garanties de prévoyance et de frais de santé performantes pour toutes les entreprises du secteur immobilier

Les régimes conventionnels Prévoyance et Frais de santé instaurés par vos partenaires sociaux (avenant 48 du 23 novembre 2010 et avenant 49 du 17 mars 2011 à la Convention Collective Nationale) constituent une **véritable avancée sociale** et présentent de **nombreux avantages pour vos salariés** :

- **De bonnes garanties**, spécialement conçues pour votre profession, au plus près des besoins de vos salariés.
- En fonction de leurs attentes et de leur profil, la possibilité pour vous de compléter leur niveau de couverture conventionnelle.
- **Des tarifs compétitifs** grâce à la mutualisation des risques au sein de la branche, et maintenus sur le long terme, grâce à une gestion paritaire.